

EVONEO

Consultation du public du 14 avril au 15 juillet 2026

Société EVONEO

(filiale de Suez et de la Banque des Territoires)

Projet de reconstruction
de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE)
de Toulouse

Le 16 avril 2026

decoset

EVONEO
CONSULTATION PUBLIQUE POUR UN
PROJET DE NOUVELLE UNITÉ
DE VALORISATION ENERGETIQUE
Toulouse-Mirail

1° REUNION PUBLIQUE

16 AVRIL 2026

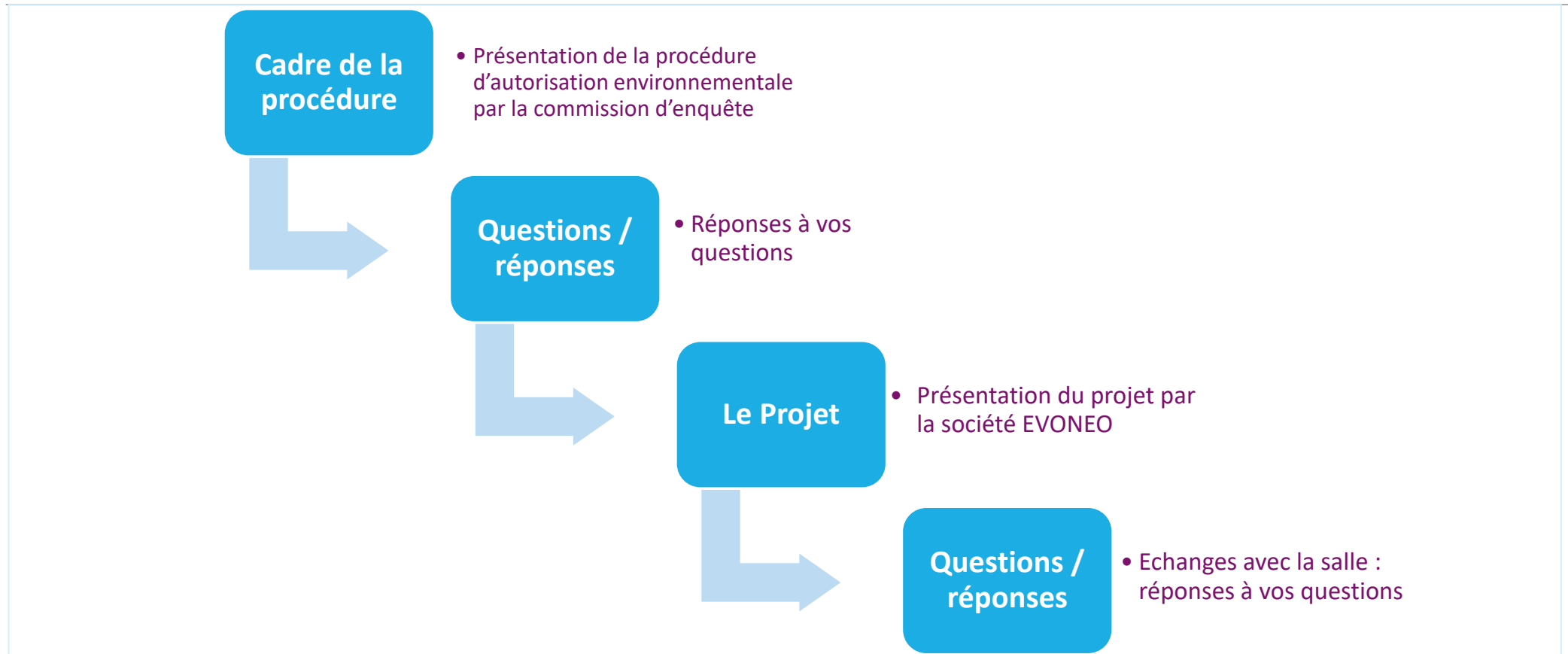
Nombreux intervenants représentant
EVONEO , bureaux d'études et conseils

A noter la présence de l'une des garantes de la CNDP
Madame Audrey RICHARD-FERROUDJI

1° REUNION PUBLIQUE

16 AVRIL 2026

Comment va se dérouler cette réunion ?



Le **compte rendu** de cette réunion sera mis en ligne sur le registre numérique sous quelques jours.

Pour garantir la meilleure transcription possible des échanges, **nous vous informons qu'ils sont enregistrés.**

Intitulé du projet et de la procédure

Projet :

- **Construction d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE)** située 11 chemin de Perpignan sur la commune de TOULOUSE

Procédure :

- **Consultation publique** dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, et sur la demande de permis de construire déposée par EVONEO

Qu'est-ce que la « commission d'enquête » ?

La Commission d'enquête est indépendante de EVONEO

Nous avons été désignés par le Tribunal Administratif de Toulouse le 08/01/2026 :

- Didier GUICHARD, président
- Jean-Louis CLAUSTRE, membre titulaire
- Patrice BASTIE, membre titulaire
- François PAUTHE, membre suppléant

Notre rôle :

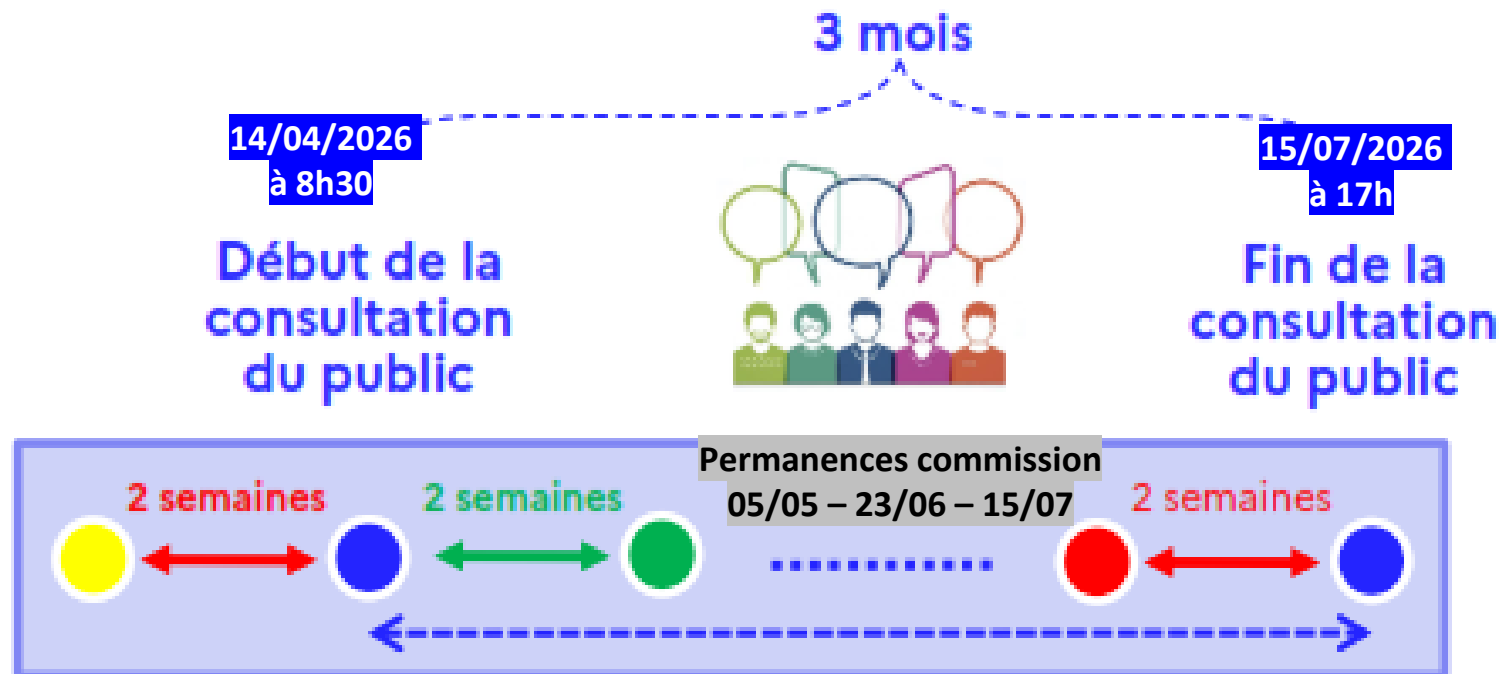
- Assurer le lien entre le public et le porteur de projet en toute impartialité.
- Recueillir vos observations, remarques, suggestions, sur le projet.
- S'assurer du bon respect de la procédure de consultation du public.
- Rendre des conclusions motivées sur le projet à la fin de la consultation.

Quel cadre réglementaire ?



- Le projet d'UVE est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) .
- Les activités qui y sont réalisées doivent faire l'objet d'une autorisation administrative, appelée « autorisation environnementale » et d'un permis de construire.
- Réforme 2024 : la loi « industrie verte » vise à :
 - accélérer la procédure administrative: travail en temps masqué
 - moderniser la consultation du public: participation par voie électronique
- Ce qui change :
 - le public, les services administratifs et les collectivités sont consultés en parallèle
 - 2 réunions publiques sont obligatoires au début et à la fin de la procédure
 - les différents avis et contributions doivent permettre de faire évoluer le projet

La phase de consultation du public



Avis d'ouverture



Réunion d'ouverture



16 avril 2026

Réunion de clôture



2 juillet 2026

Comment consulter le dossier et donner son avis ?

- L'ensemble du dossier est consultable sur le registre numérique à l'adresse:

<http://nouvelle-uve-toulouse.fr/>

- La commission d'enquête tiendra trois permanences, le **5 mai 2026** de 9h à 12h, le **23 juin 2026** de 14h à 17h, le **15 juillet 2026** de 13h30 à 16h30 **à la Maison Toulouse Services Reynerie.**

- Vos contributions peuvent être déposées:

- lors de nos trois permanences;
- par voies électroniques sur le registre dématérialisé ou adresse mél: ***nouvelle-uve-toulouse@registre-dematerialise.fr***
- par courrier, **adressé à la commission** à la Maison Toulouse Services Reynerie;
- sur le registre papier déposé à la Maison Toulouse Services Reynerie.



Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Toulouse – Consultation du public

La consultation du public porte sur la demande d'autorisation, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, et sur la demande de permis de construire déposées par la société EVONEO, située 11 chemin de Perpignan sur la commune de Toulouse, en vue de la construction d'une Unité de Valorisation Énergétique.

Cette consultation du public se déroulera du mardi 14 avril 2026 à 8h30 au mercredi 15 juillet 2026 à 17h00, soit pendant 3 mois.

Information au public

Utilisez le ou les boutons ci-dessous pour télécharger les documents

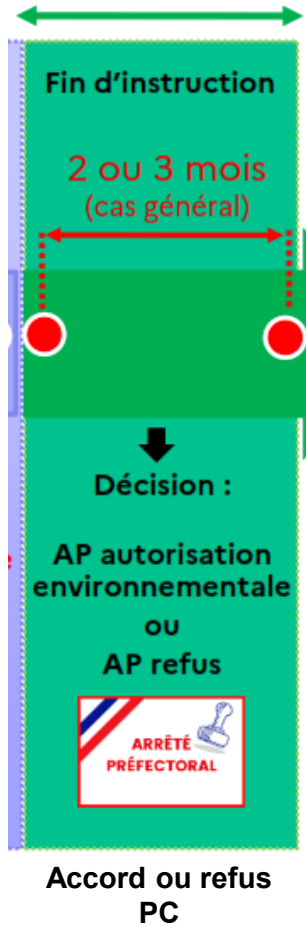
Avis de consultation du public

Prochain(s) évènement(s)

- > **Jeudi 16 avril 2026**
Réunion publique - Salle des fêtes Lafourguette à Toulouse, à 18h00
- > **Mardi 5 mai 2026**
Permanence - Maison Toulouse Services Reynerie, 9h00 - 12h00
- > **Mardi 23 juin 2026**
Permanence - Maison Toulouse Services Reynerie, 14h00 - 17h00
- > **Jeudi 2 juillet 2026**
Réunion publique - Salle des fêtes Lafourguette à Toulouse, à 18h00
- > **Mercredi 15 juillet 2026**
Permanence - Maison Toulouse Services Reynerie, 13h30 - 16h30

Que se passera-t-il à la fin de la consultation ?

Phase de décision



- La CE rencontrera et communiquera à EVONEO les observations et propositions du public
- EVONEO disposera de 5 jours pour formuler ses observations
- Puis, la commission d'enquête transmettra au préfet et au président du tribunal administratif le rapport et les conclusions motivées
- Le public pourra consulter le rapport environ 5 semaines après la fin de la consultation sur le site internet de la consultation, soit vers mi-septembre 2026
- La décision administrative finale sera prise sous 2 ou 3 mois après la fin de la consultation, soit mi-octobre 2026, pour l'autorisation environnementale comme pour le PC.

Quelques règles pour vos prises de parole

- ✓ Veuillez attendre le **micro** pour parler
- ✓ Merci de **vous présenter** rapidement (*sauf si vous souhaitez rester anonyme*) avant de poser votre question

Rappel : les échanges de cette réunion seront enregistrés pour le compte-rendu.





Temps d'échange

Ordre du jour

1

Présentation du projet de
la nouvelle UVE de
Toulouse

+ Temps d'échange

2

Le Dossier de Demande
d'Autorisation
Environnementale (DDAE)

+ Temps d'échange

3

Les prochaines
étapes

Les intervenants

Equipe EVONEO

Gaël Spitz
Directeur Général

Renaud Besançon
Directeur Général Adjoint

Eve Ballouhey
Chargée de projets

Intervenants bureaux d'études

Daniel Tissot
SOLER IDE

Emmanuel Signorelli
Génie acoustique

1 - Le projet de reconstruction de l'UVE de Toulouse



Les porteurs du projet



Syndicat mixte en charge du traitement et de la valorisation des déchets du territoire toulousain et du nord de la Haute-Garonne. Decoset a confié la gestion des UVE de Toulouse et Bessières à EVONEO, dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

EVONEO

Exploitant chargé de la conception, de la construction et de l'exploitation de la nouvelle UVE de Toulouse.

Plus d'infos sur les UVE sur le site internet : www.uve.decoset.fr



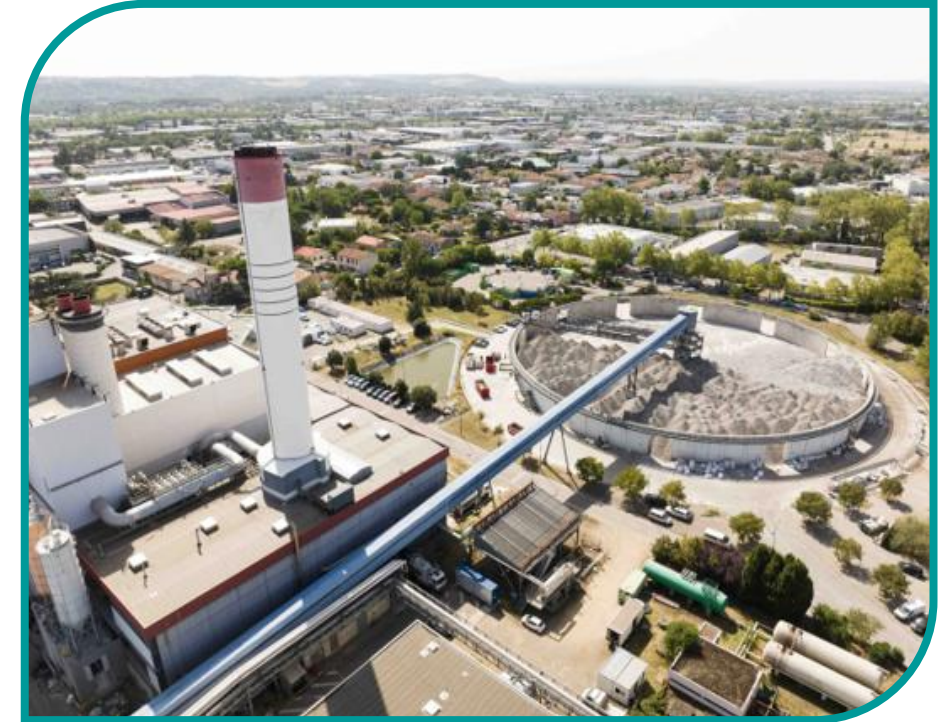
L'UVE actuelle : une installation essentielle mais en fin de vie

Son rôle

- Assurer le traitement des déchets ménagers résiduels du territoire de Decoset
- Produire de l'énergie locale à partir des déchets (chaleur et électricité)
- Alimenter les réseaux de chaleur urbains, en substitution d'énergies fossiles

Son historique

- Mise en service en 1969
- Installation aujourd'hui vieillissante, avec des performances limitées



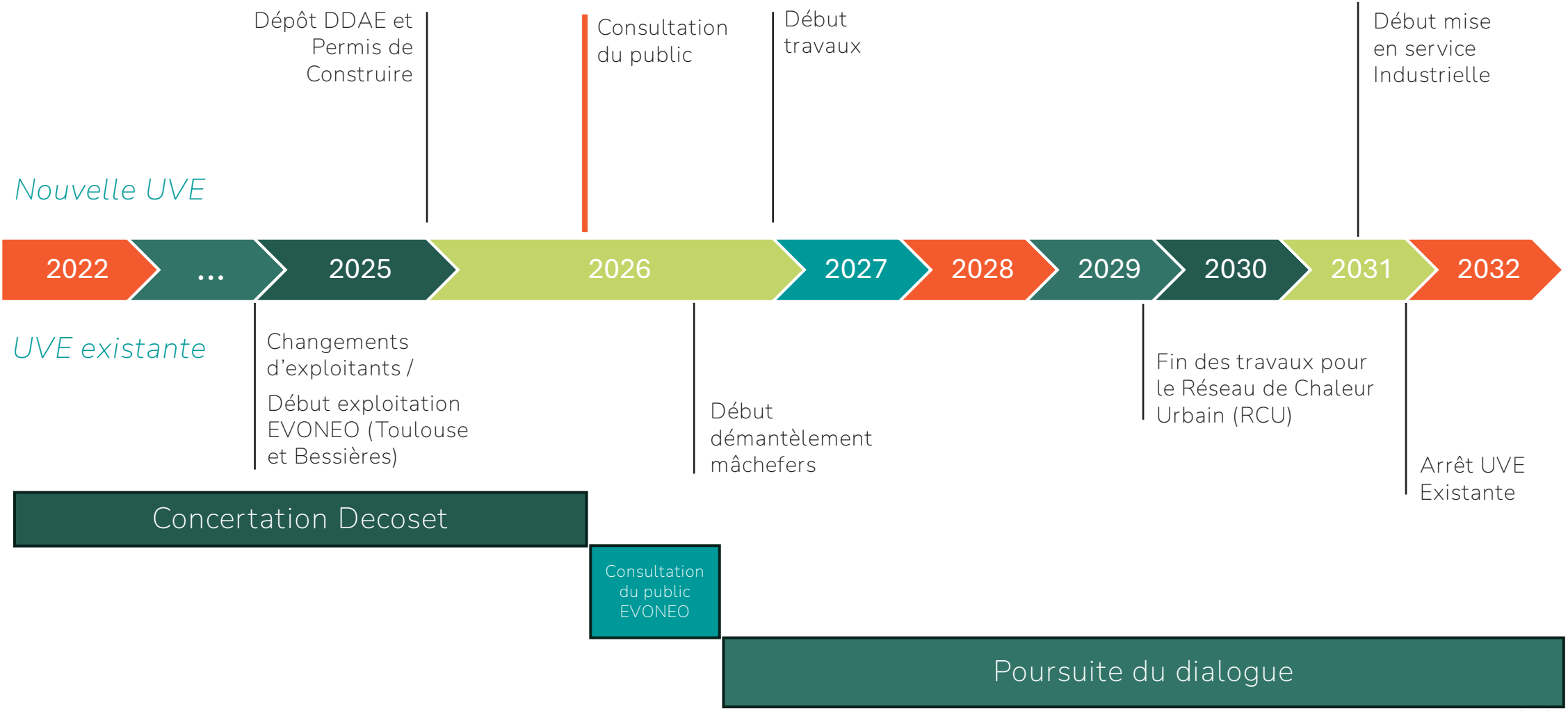
Une nouvelle UVE pour une meilleure performance

- Caractéristiques clés de la nouvelle UVE
 - Traitement de 240 000 tonnes de déchets/an
 - Alimentation de 4 Réseaux Chaleur Urbain toulousains
 - Mirail – La Reynerie Bellefontaine (historique)
 - + 3 autres : Cancéropôle, Cartoucherie et Montaudran
 - Fourniture de vapeur directe pour le Centre Hospitalier (blanchisserie et cuisines centrales)
 - Production d'électricité : une partie autoconsommée sur site, le reste injecté sur le réseau électrique

Focus sur les types de déchets traités :
les mêmes qu'actuellement

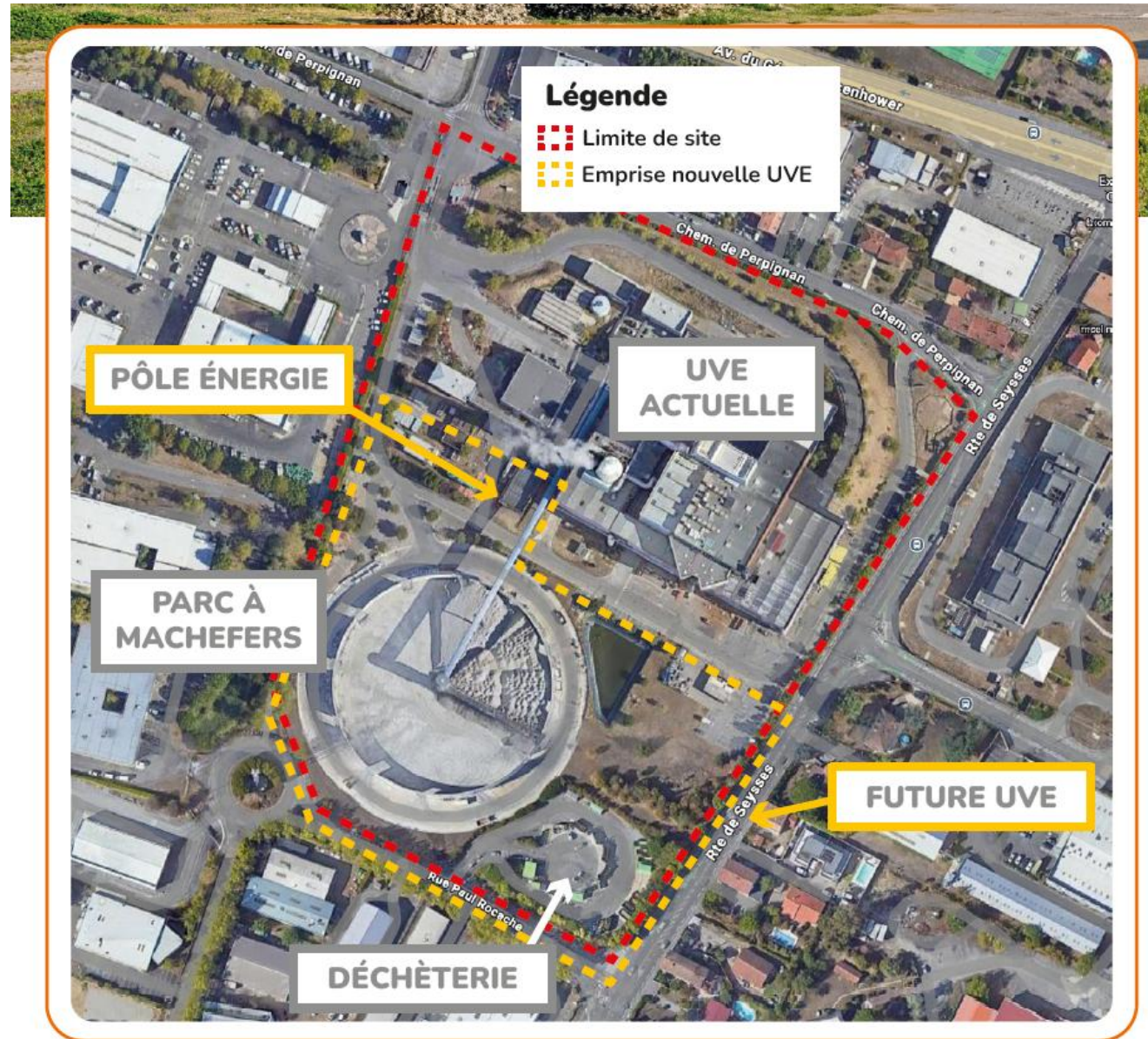
- Déchets ménagers
- Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI)
- Encombrants ne pouvant être recyclés
- Déchets d'activités économiques

L'aboutissement d'un projet élaboré en concertation avec le public



Le renouvellement de l'équipement sur la même emprise

- Une implantation repensée en partie sud de l'emprise actuelle.



Des accès repensés en fonction des flux

Les principaux flux concernés :

- Déchets
- Services liés aux équipements (entretien...)
- SDIS 31
- Personnel
- Visiteurs

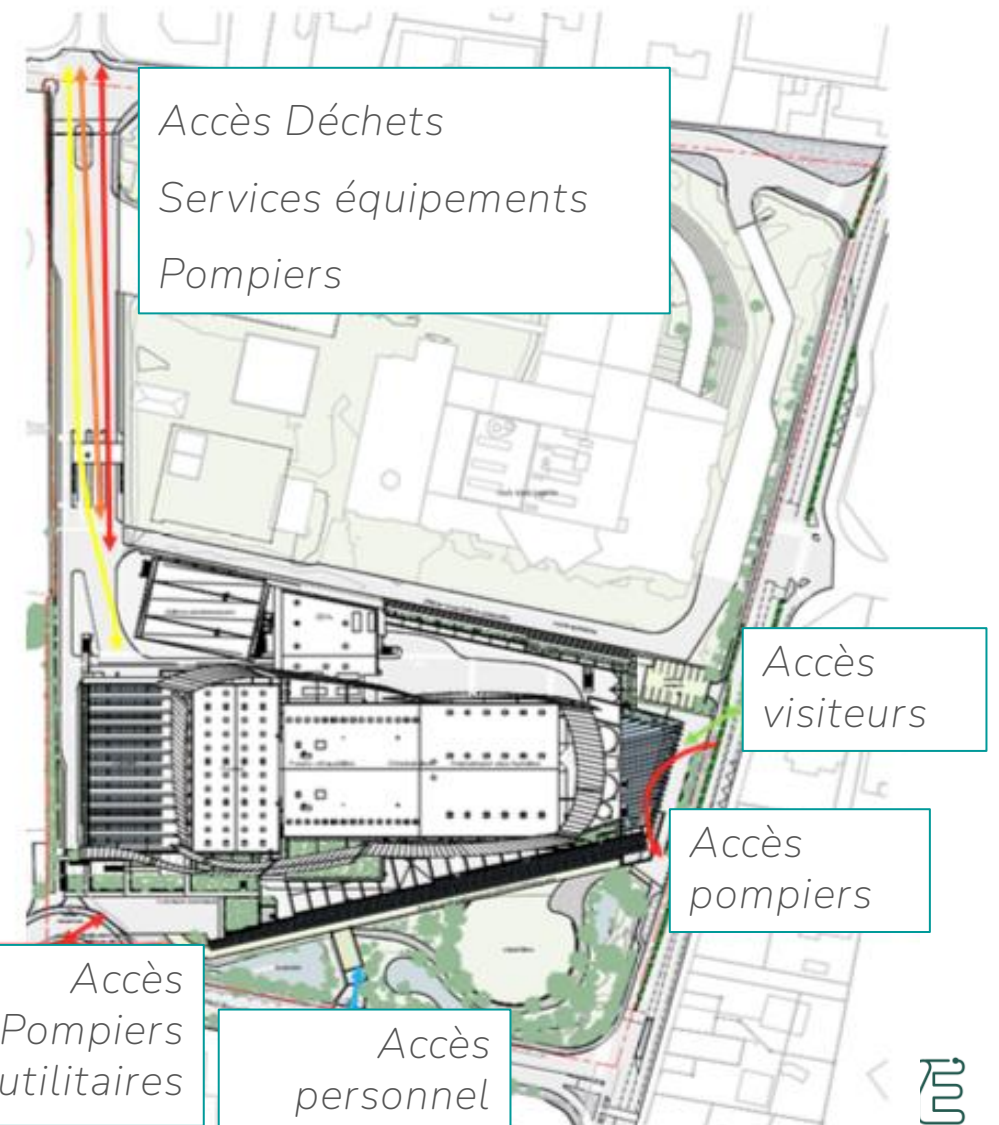


Figure 11 : Plan de circulation

Les partis pris techniques

Prioriser l'environnement et la performance



Capacité autorisée
240 000 T/An
(330 000 T/an actuellement)



Dont 6 000 T/An
de DASRI



2 lignes de four/
chaudière haut
rendement
15 T/Heure

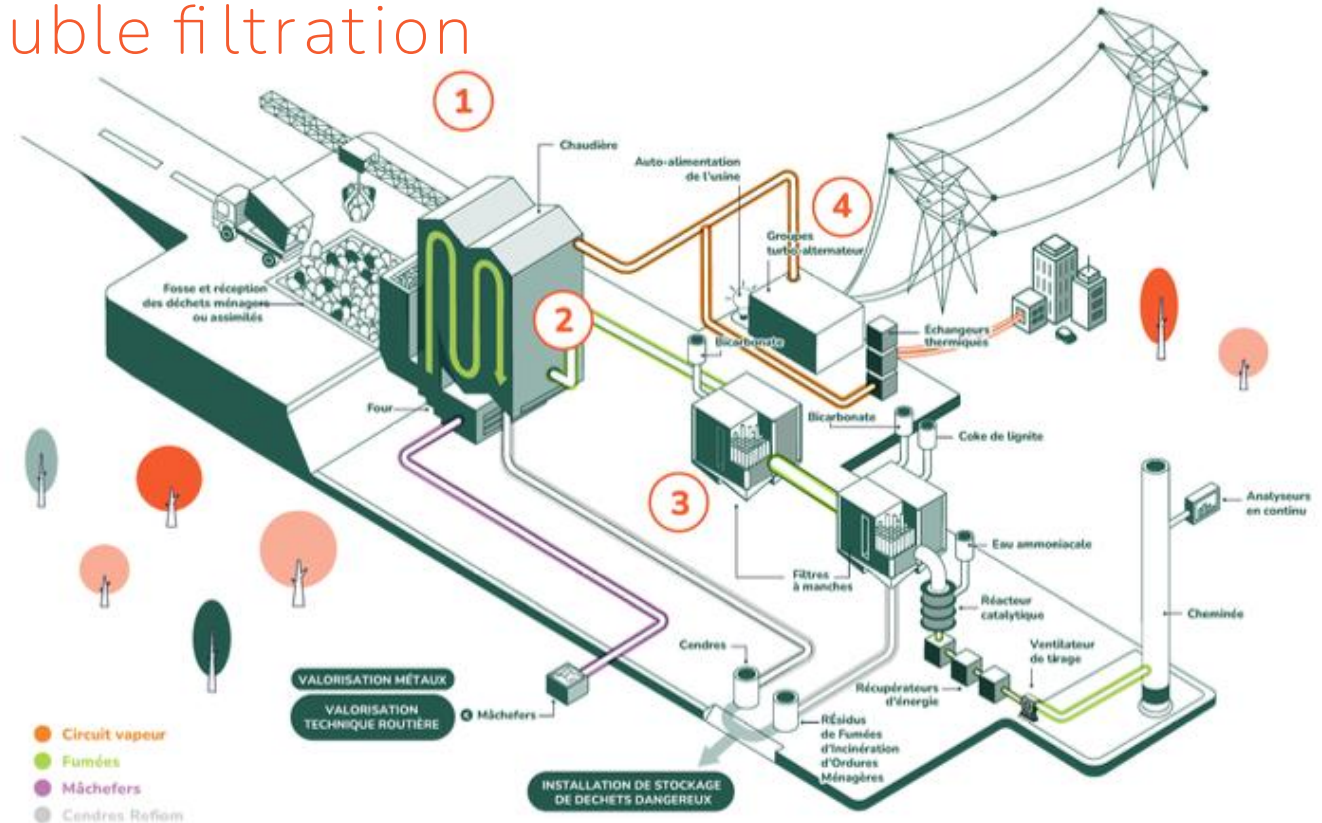


Traitement des
fumées plus
performant
Double filtration

Les partis pris techniques

Le procédé de traitement incluant un traitement des fumées par voie sèche et une double filtration

- La future installation accueille les fonctions habituelles d'une UVE
- Le projet se singularise par :
 - Un traitement sec des fumées
 - Une double filtration avec des filtres de dernière génération



1

Réception des déchets.

2

Four-chaudière.
Combustion et production
de vapeur.

3

Traitement des fumées
par voie sèche :
zéro rejet liquide
dans le milieu naturel.

4

Valorisation énergétique.
La chaleur produite en
sortie de chaudière permet
de chauffer le réseau de chaleur
urbain et de produire de
l'électricité grâce à 2 turbo-
alternateurs.

Moins de déchets et + d'énergie



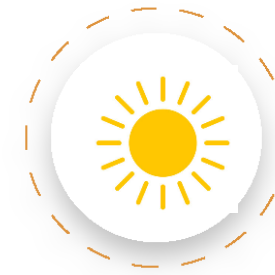
Avec
-16%
Tonnages



+ 20%
de chaleur en plus



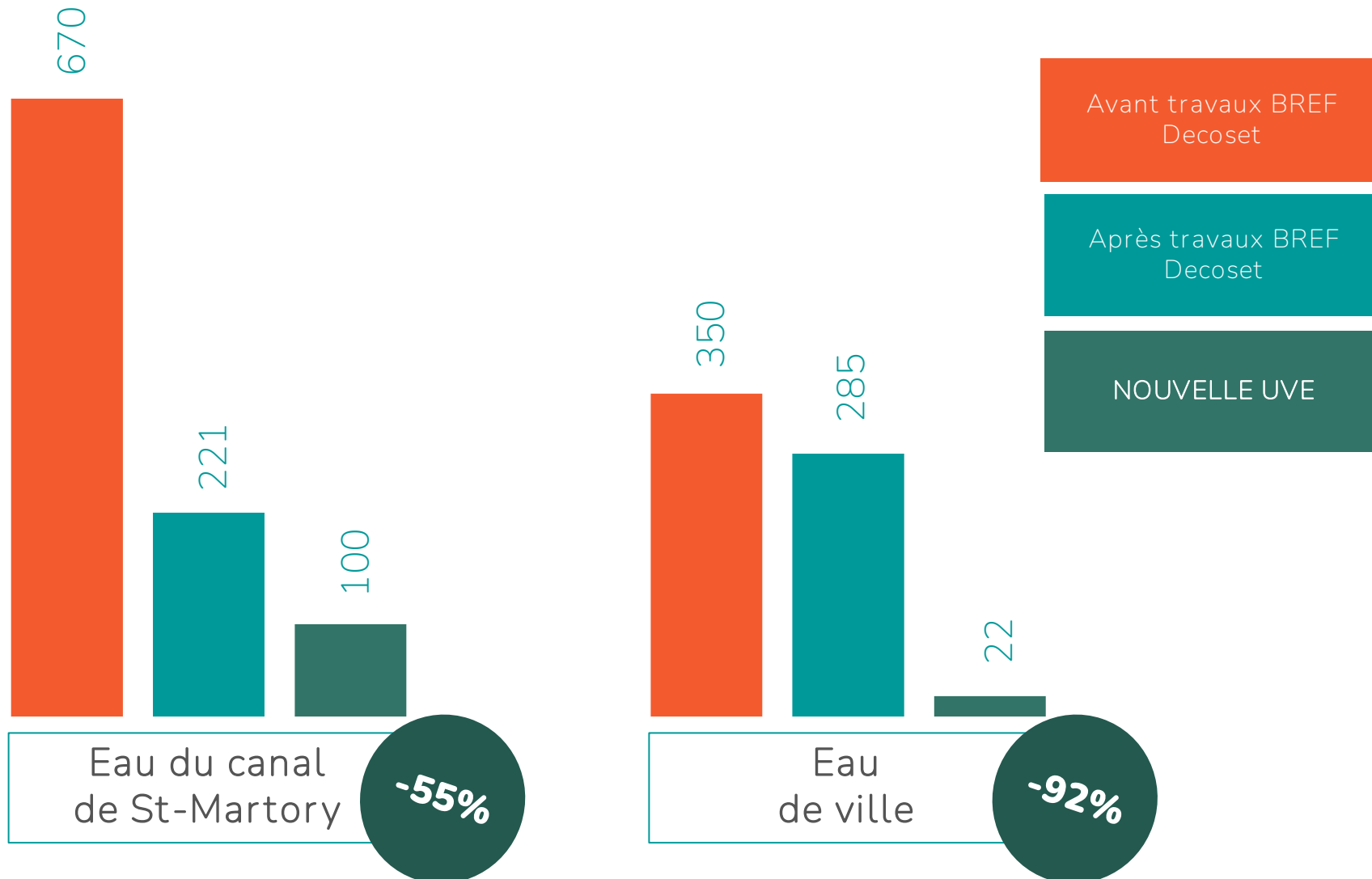
x 3
production
électricité



550 MWh
d'électricité
solaire

Une baisse de la consommation d'eau

Consommation d'eau (m³/j)



L'approche retenue :
réduction conséquente
des consommations
d'eau

- Optimisation des procédés
- Réutilisation des eaux en interne
- Récupération des eaux pluviales
- Gestion des eaux de ruissellement (bassins rétention et traitement avant rejet)

Un projet urbain pour une meilleure intégration dans le quartier et le paysage métropolitain

- Une architecture compacte et paysagère, ouverte sur le quartier
- Une emprise spatiale et une perception visuelle adoucies
 - UVE semi-enterrée
 - Un parking sous-terrain
 - Un parc paysager au sud

Hauteur de la cheminée

UVE actuelle = 68 m
Nouvelle UVE = 42 m





Vue route de Seysses



UVE ACTUELLE



FUTURE UVE

Vue Eisenhower



UVE ACTUELLE



FUTURE UVE

Une volonté de végétaliser le site, avec à terme plus d'un hectare recréé au sud



Règles de participation



Lever la main avant de s'exprimer



Se présenter brièvement



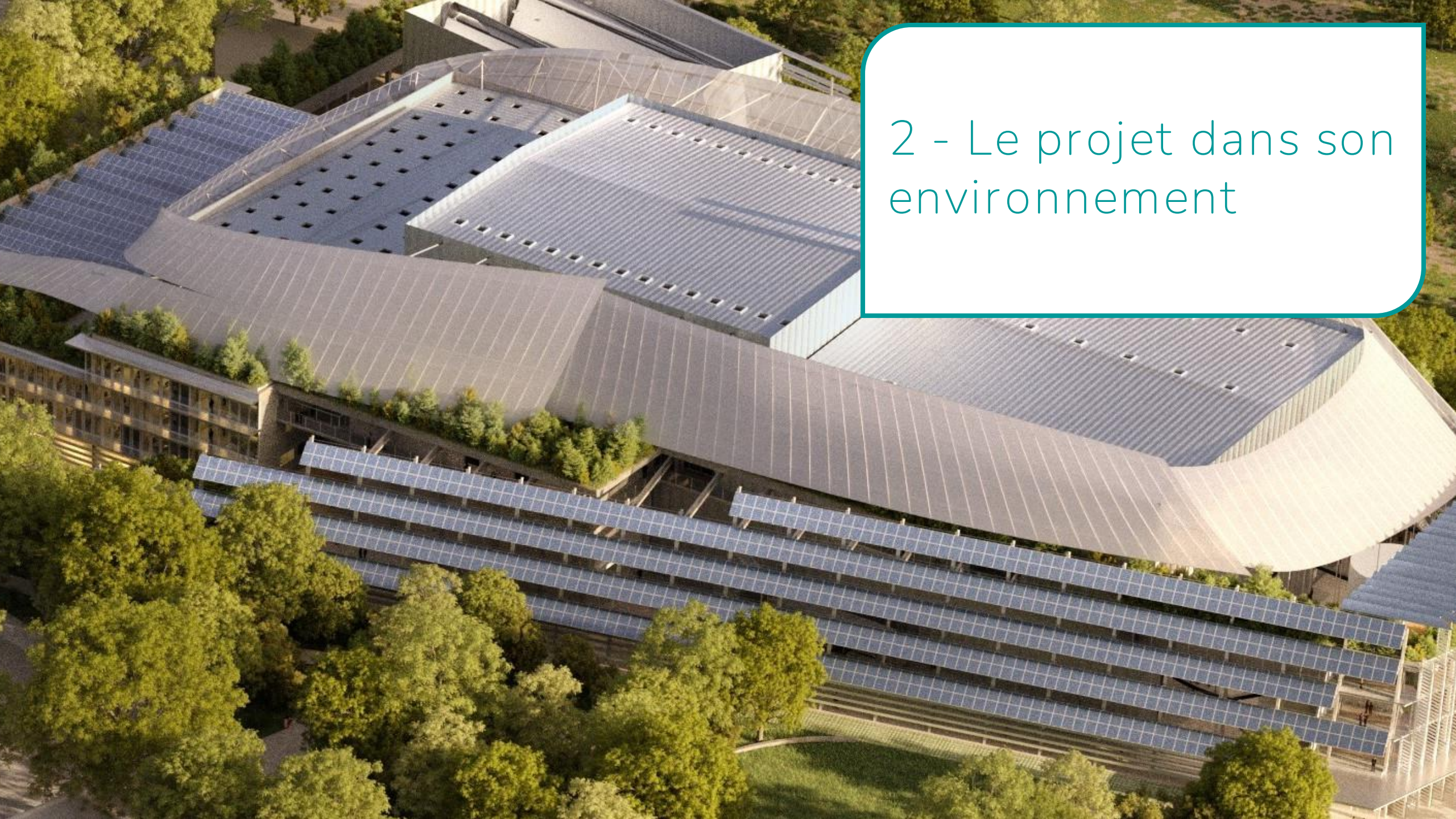
Ne pas se couper la parole



Rester constructif dans les échanges



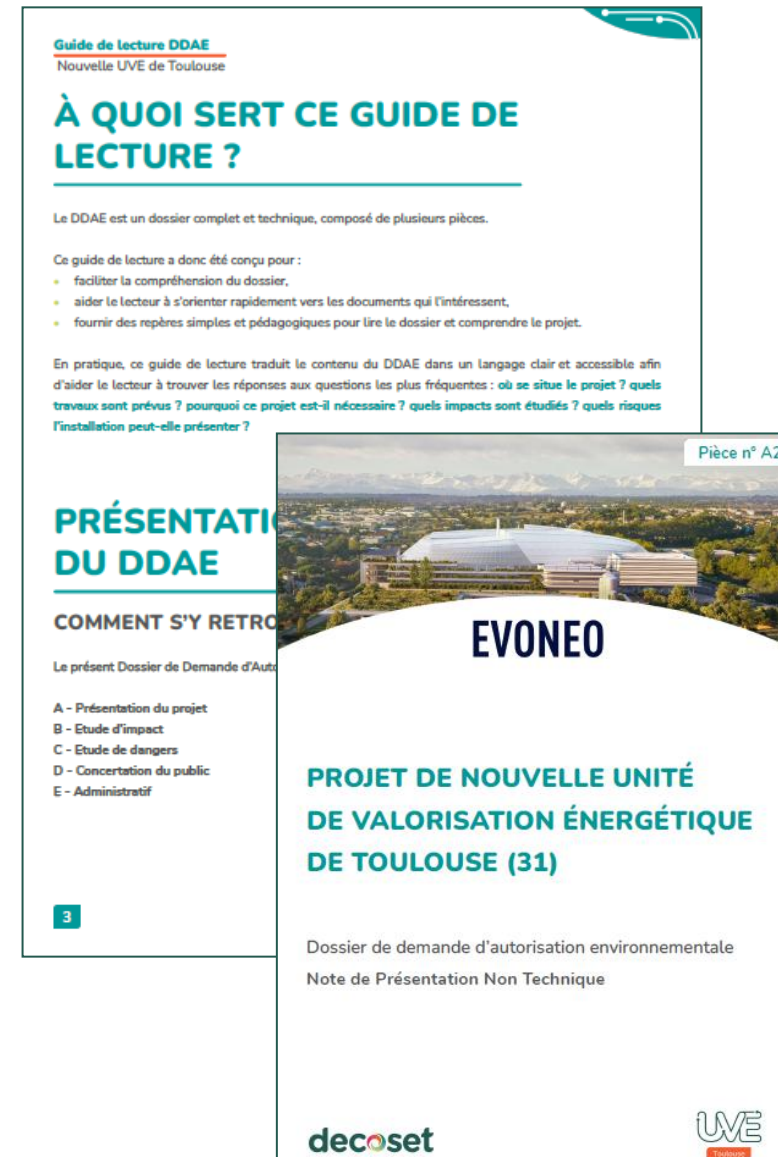
Temps d'échange



2 - Le projet dans son environnement

Les études environnementales et techniques : Le cœur du dossier

- Guide de lecture
- Pièces non techniques, synthétiques et accessibles
 - Présentation non technique du projet
 - Résumé non technique de l'étude d'impact
 - Résumé non technique de l'étude des dangers
- Pièces détaillées
 - Demande
 - Etude d'impact (état initial, effets du projet sur l'environnement, mesures Evitement Réduction Compensation)
 - Etude de dangers (description technique, analyse des risques, scénarios accidents)
 - Plans et figures
 - Autres pièces



Les enjeux clés

Thématique	Niveau d'enjeu	Nature des principaux enjeux concernés
Habitat, riverains, ERP	Fort	<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des habitats et établissements recevant du public • Activités industrielles et de services à proximité
Qualité de l'air		<ul style="list-style-type: none"> • Environnement déjà industrialisé • Proximité des habitations
Acoustique		<ul style="list-style-type: none"> • Proximité des habitations • Bruit de fond élevé (trafic + industrie)
Étude de paysage		<ul style="list-style-type: none"> • Site en zone d'activités industrielle • Perceptions visuelles à proximité du site
Risques naturels	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Aléa de remontée de nappe, retrait-gonflement d'argile • Risque de sécheresse
Infrastructures de transport		<ul style="list-style-type: none"> • Bonne desserte du site (A64, avenue Eisenhower) • Trafic présent important sur les axes routiers autour du site
Faune-flore	Faible à modéré	<ul style="list-style-type: none"> • Secteur déjà aménagé • Pas d'espèce animale à enjeu majeur • Pas d'espèce végétale patrimoniale
Ressource en eau		<ul style="list-style-type: none"> • Pas de captage d'adduction d'eau potable (AEP) à proximité
Patrimoine archéologique	Nul	
Patrimoine naturel		
Emissions lumineuses		

3 - Une installation plus performante, mieux intégrée dans le quartier pour des impacts limités



A- Étude Qualité de l'air

Les enjeux : fort

- Déjà influencée par un environnement industriel
- Habitants à proximité du site

Les effets

- Emissions atmosphériques liées :
 - Aux fumées issues de la combustion des déchets
 - Circulation camions

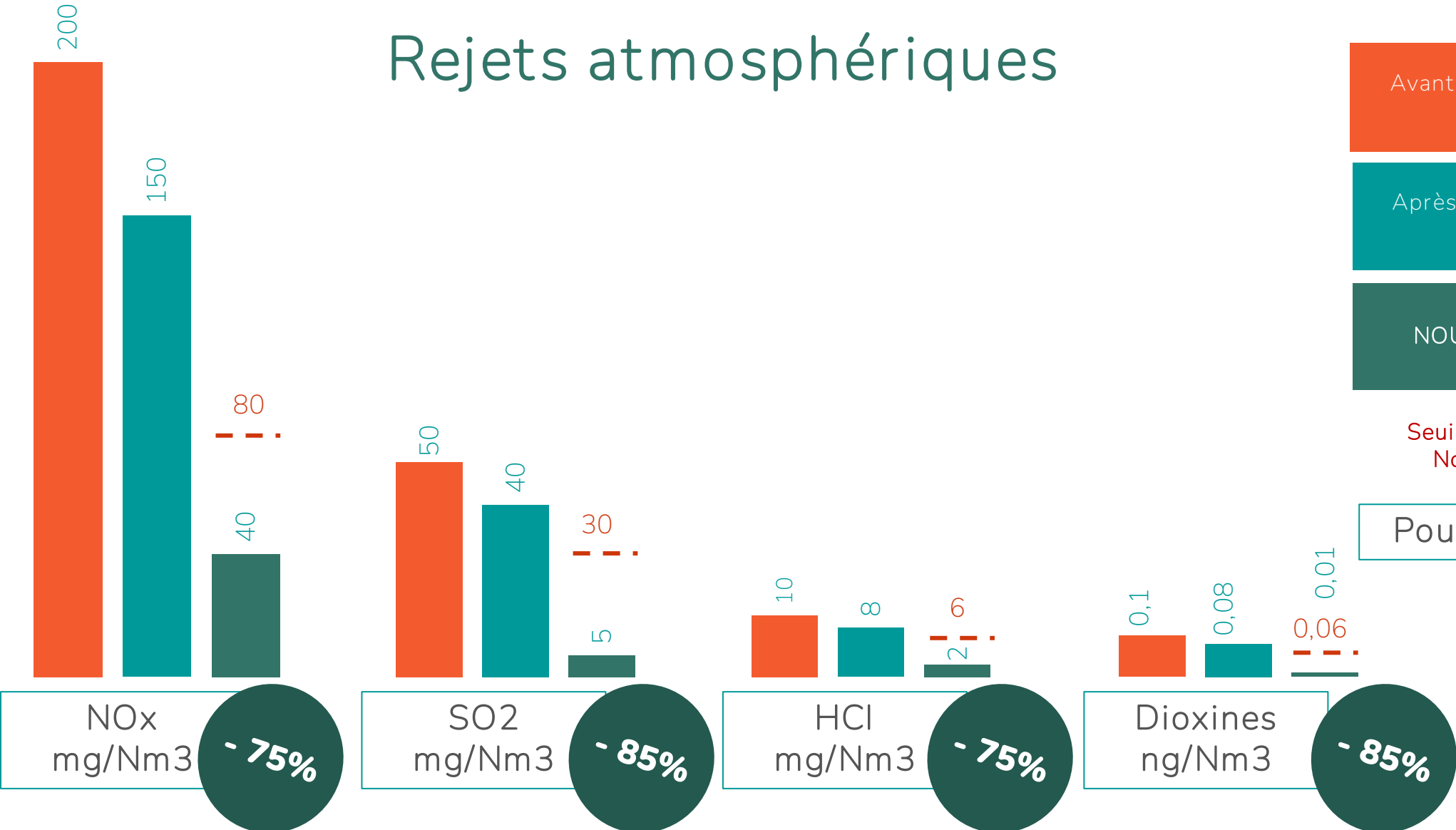


L'approche retenue

- Importante diminution des émissions à la source
- Mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (traitement des fumées par voie sèche avec double filtration)
- Diminution du trafic et recours à des camions électriques

Des rejets atmosphériques en dessous des normes réglementaires

Rejets atmosphériques



Avant travaux BREF Decoset

Après travaux BREF Decoset

NOUVELLE UVE

Seuil AM 12/01/21 Nouvelle UVE

Poussières

- 60%



B- Étude Acoustique

Les enjeux : fort

- Environnement déjà bruyant
- Proximité des riverains
- Sensibilité forte

Les effets

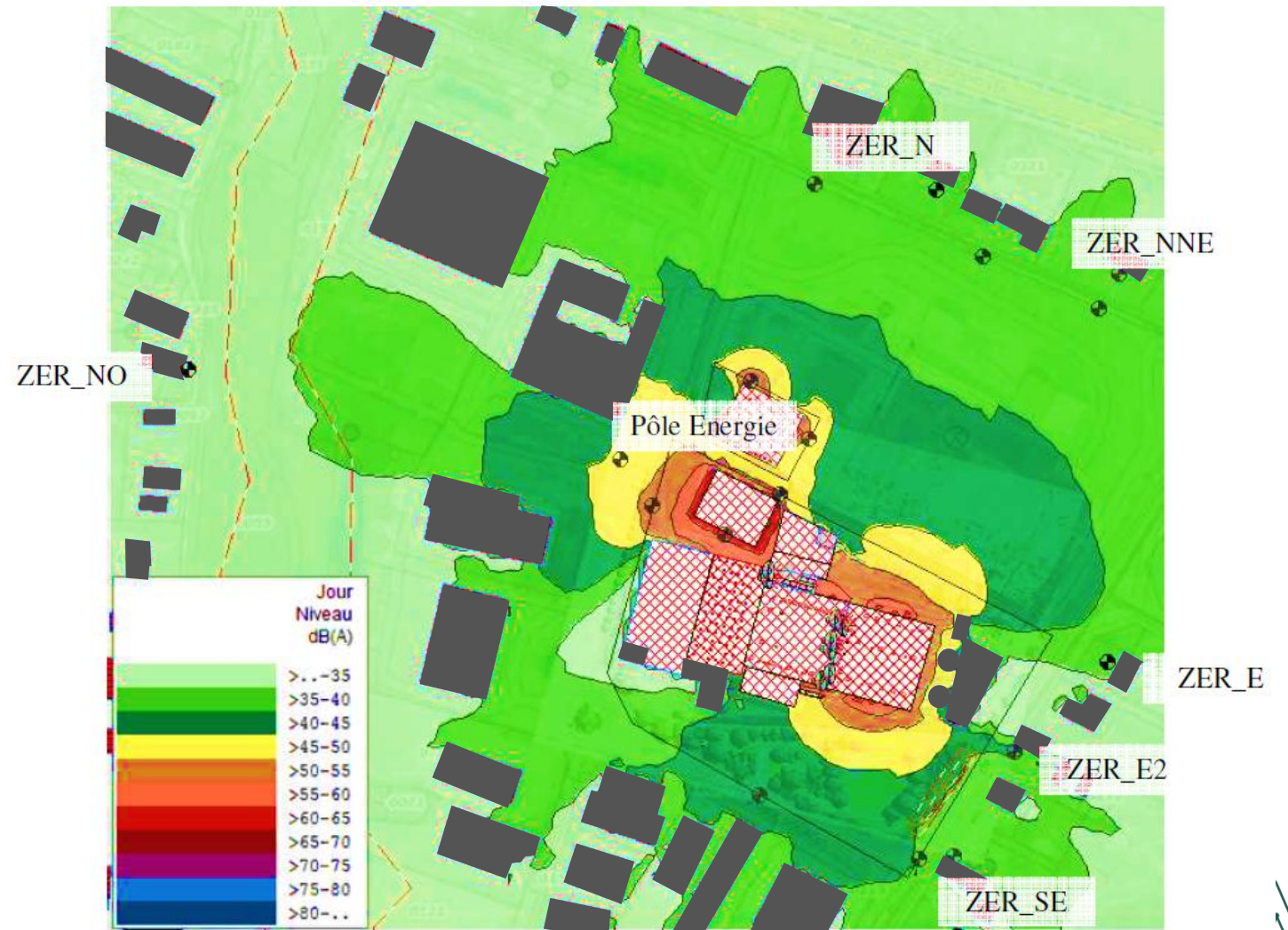
- Sources principales de bruit : équipements industriels (fours, traitement des fumées, turbines)
- Fonctionnement global de l'installation



L'approche retenue :
intégration du bruit dès la
conception du projet :

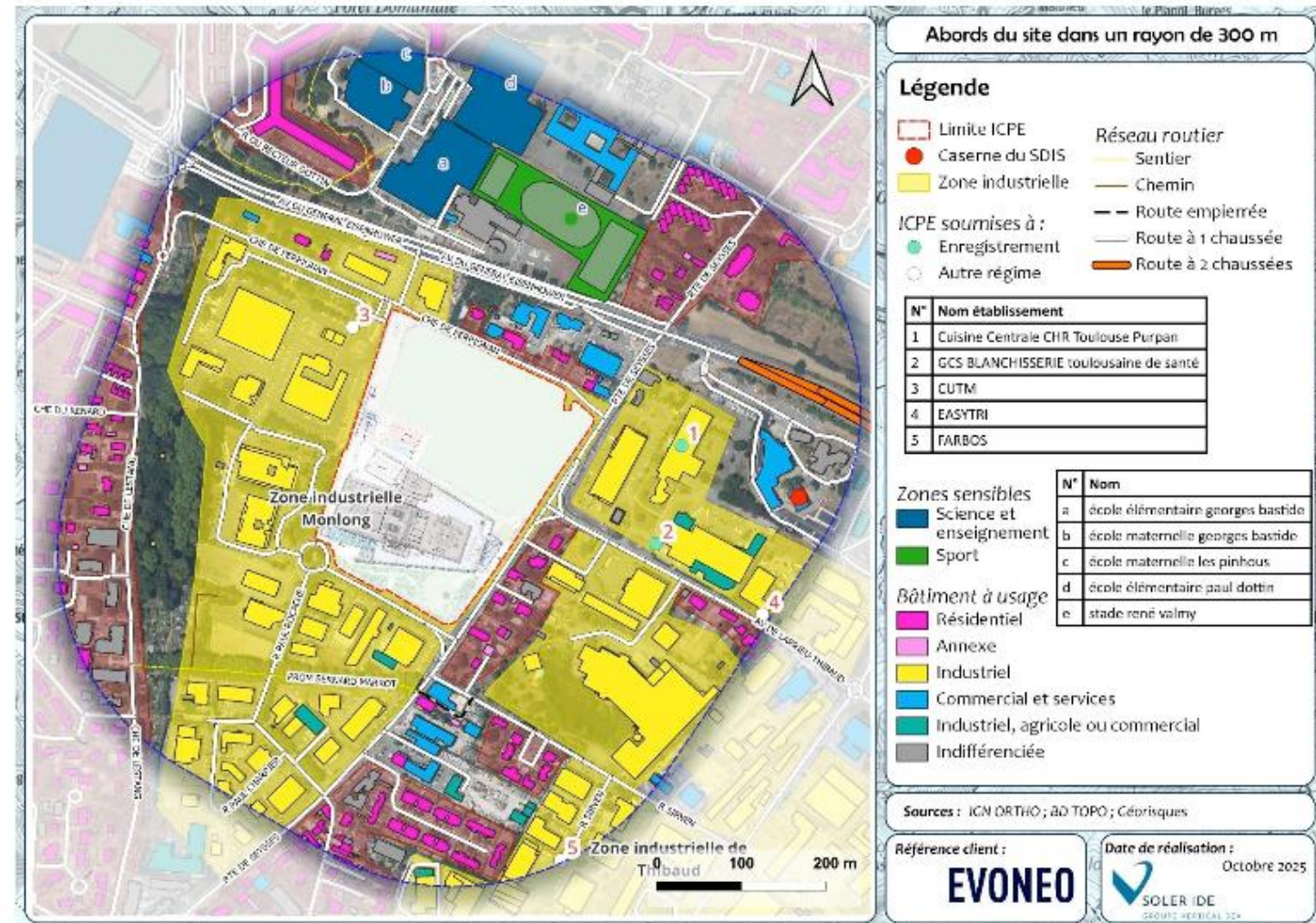
- Equipement moins bruyant
- Modélisation acoustique en amont :
 - Mesures de l'état initial (jour / nuit)
 - Simulation des niveaux futurs via un logiciel dédié
 - Cartographie des niveaux sonores

Modélisation des niveaux sonores de la future UVE en situation d'exploitation



C- Étude de dangers

Etape 1 :
recensement des
enjeux à protéger
aux abords de
l'UVE

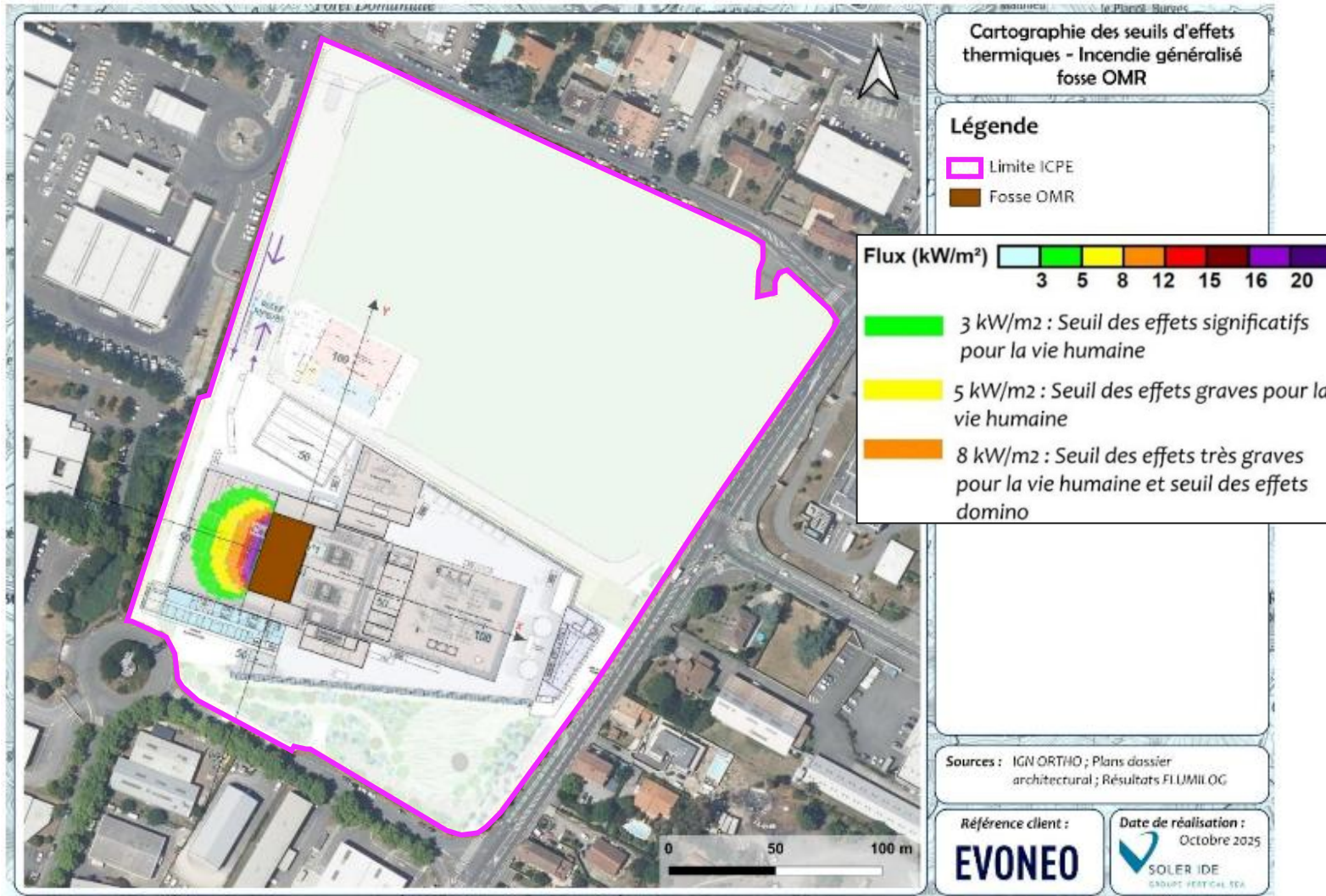


Etape 2 : analyse des risques liés au projet

RISQUE LIE AU FONCTIONNEMENT D'UNE UVE	SCENARIO ETUDIE = CONDITIONS LES PLUS DEFAVORABLES
Incendie	Départ de feu dans la fosse <ul style="list-style-type: none">- Défense interne inopérante- Défense externe inopérante- Feu généralisé de la fosse jusqu'à la chute des murs du hall → Radiation extérieure maximisée
Explosion de gaz	Remise en chauffe four après arrêt, par brûleur à gaz <ul style="list-style-type: none">- Extinction flamme + sécurités gaz toutes inopérantes- Accumulation de gaz dans tout le volume du four → Explosion gaz maximisée
Eclatement appareil vapeur sous pression	Demande vapeur < production = augmentation pression <ul style="list-style-type: none">- Défaillance de tous les capteurs de surveillance process- Défaut surveillance par opérateurs- Défaut fonctionnement soupape sécurité- Défaut fonctionnement 2^{ème} soupape de secours- Montée à la pression de rupture du plus gros volume (ballon) → Eclatement vapeur maximisé

Etape 3 : des effets maîtrisés

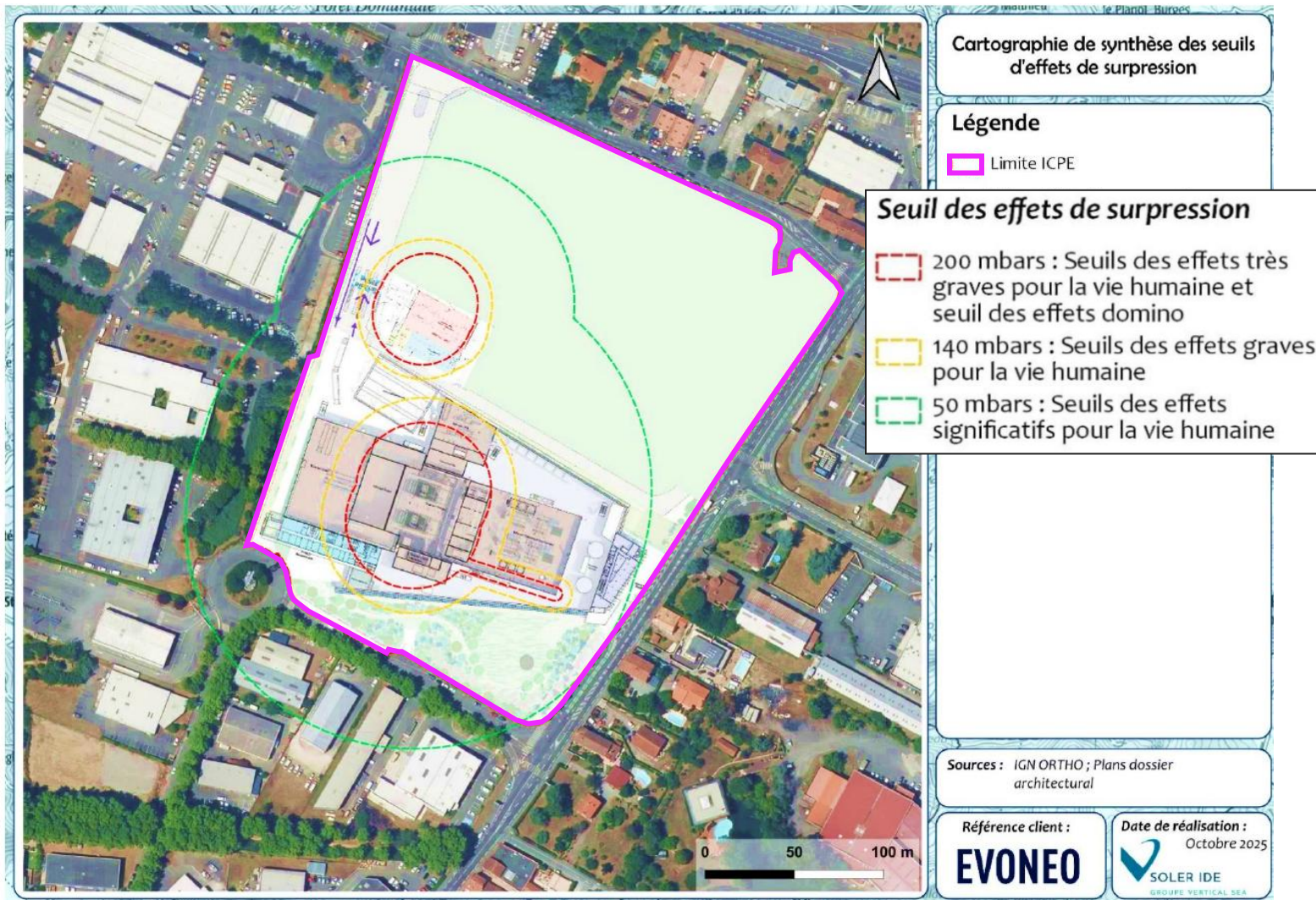
Cartographie des effets de radiation / incendie



- Scénarios dans les conditions les plus défavorables
- Pas d'effet à l'extérieur de l'installation

Etape 3 : des effets maîtrisés

Cartographie des effets de surpression / explosion



- Scénarios dans les conditions les plus défavorables
- Confinement des effets graves à l'intérieur de l'installation

En synthèse : une évolution positive par rapport à l'UVE actuelle

RÉDUCTION DES REJETS

- Oxydes d'azote (NOx) : - 75%
- Dioxines : - 85%
- Oxydes de soufre (SO2) : - 85%
- Poussières : - 60%

BRUIT MAÎTRISÉ

- Equipements insonorisés et confinés
- Absence d'impact bruit confirmée par une simulation acoustique

MAÎTRISE DES ODEURS

- Confinement des odeurs
- Filtration supplémentaire

MOINS D'IMPACTS

MAÎTRISE DES POUSSIÈRES

- Confinement des zones potentiellement émettrices
- Aspiration centralisée

MOINS DE TRAFIC

- Diminution du tonnage

INTÉGRATION PAYSAGÈRE

- UVE semi-enterrée
- Parc paysager

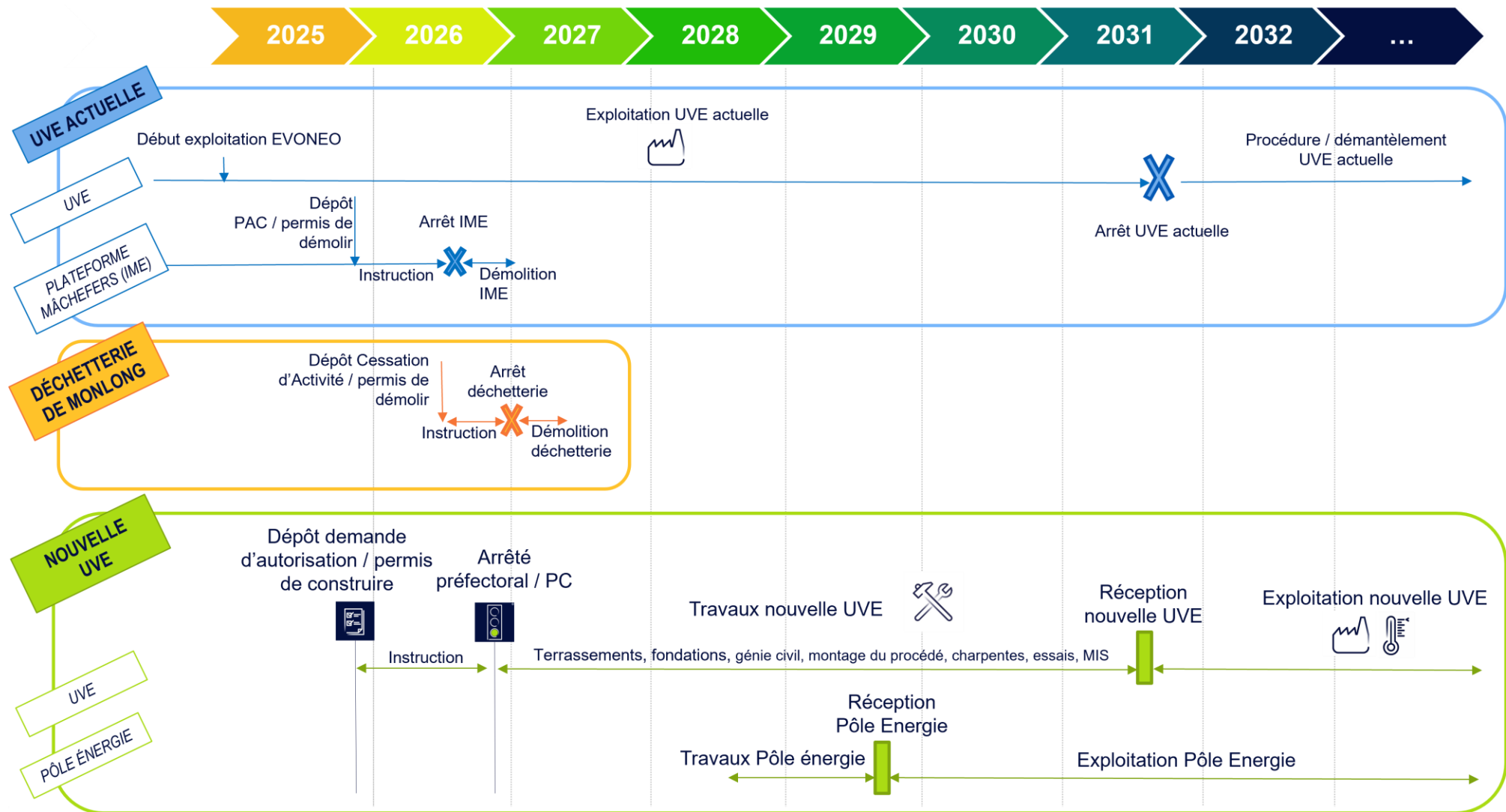


Temps d'échange

3- Les prochaines étapes



Calendrier prévisionnel global



À l'issue de la procédure administrative, poursuite du processus de dialogue continu

- Démarrage d'un nouveau processus de dialogue centré sur :
 - Les aménagements intérieurs
 - Les aménagements extérieurs
 - Le chantier et son organisation
- Mise en place d'instances de suivi et de dialogue avec les acteurs associatifs :
 - Comité de pilotage (COPIL)
 - Comité de suivi Chantier (COSUI)



Merci de votre participation